

Règlement du concours de poésie

« LE NORD CAP' TE LA POESIE »

PREAMBULE

Du 7 avril au 7 mai 2025, la Ville du Lorrain organise, dans le cadre de MAWONAJ et du Festival « Mai poésie », un concours de poésie ayant pour titre « **Le Nord Cap'te la poésie** ».

Cette première édition du concours de poésie, mise en place par le Pôle Culture, est accessible aux candidats résidant en Martinique, du lundi 7 avril au mercredi 7 mai 2025.

L'objectif est d'initier un événement culturel dédié à la poésie, qui rassemble un public de diverses tranches d'âge.

Article 1

1.1- Les participants seront répartis en 3 catégories :

- a) Concours pré-ados (de 14 à 16 ans)
- b) Concours jeunes (de 17 à 26 ans)
- c) Concours adultes (à partir de 27 ans)

1.2- Les thématiques sont :

Racines, Résistance, Révolte, *Résilience*, *Réparation*

1.3- Les conditions d'inscription :

Chaque candidat, pour participer au concours observe les règles suivantes :

- Remplir le formulaire d'inscription
- Transmettre son poème en format PDF avec les caractéristiques suivantes (*Police : Calibri, taille 12*)
- Résider sur le territoire martiniquais
- La participation est gratuite

Article 2

Les conditions à respecter

Pour que les membres du jury apprécient l'œuvre dans les meilleures conditions et sur le même pied d'égalité :

- Le texte présenté devra être inédit, en langue française ou créole et ne pas plagier une œuvre existante.
- Le poème doit respecter les thèmes choisis.
- Il devra comporter un titre et devra tenir sur une feuille A4 et ne pas dépasser 30 vers ou 30 lignes
- Chaque participant présentera un seul et unique texte.

Article 3

Les textes seront accompagnés d'une feuille séparée portant :

- le titre de la production ;
- les coordonnées du candidat : (*adresse électronique et postale ; numéro de téléphone ; copie de la pièce d'identité.*)

Le tout sera déposé à la médiathèque municipale ou adressé par mail en pièce jointe à l'adresse suivante :

mediatheque@villedulorrain.com, **le mercredi 07 mai 2025 au plus tard, à minuit.**

La Ville du Lorrain s'engage à respecter les droits moraux des auteurs.

Chaque candidat cède à la Ville du Lorrain les droits patrimoniaux de son poème pour un délai de 5 ans maximum en vue de sa reproduction sous format papier ou numérique si besoin.

Article 4

4.1 - Le jury

Les textes seront soumis à un jury composé d'écrivains, de professionnel du livre et de la lecture, d'enseignants, de techniciens du service culturel et de passionnés de poésie.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix au cas où aucun texte ne lui en semblerait digne.

Les œuvres seront jugées sur le respect des thèmes et leur qualité littéraire.

4.2 – Dotation des prix

Lors de la remise des prix, les poèmes sélectionnés pourront être interprétés, faire l'objet d'une exposition, de publication ou d'enregistrement.

Les prix peuvent être sous forme numéraires, de bons d'achat dans les librairies du territoire, pour les 3 premiers de chaque catégorie, ainsi que pour les lauréats de la catégorie « Poème collectif »

Trois (3) prix seront attribués, d'une valeur de 500 €, pour chaque catégorie.

Article 5

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucun texte non conforme ne sera retenu. La proclamation des résultats aura lieu le 22 mai 2025 sur **La plus 22 mé ek libète..**